

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 25 Avril (25/04/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 avril, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie DOURELLENT, **Adjoint,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHES, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY MOTHES), **Adjoint**

M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), M. Abdelkader SELAM (représenté par Mme FANFELLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

M. Philippe CHAUMERLIAC, **Conseiller Municipal**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bernard REDON, **Adjoint**

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. VALLES est nommé secrétaire de séance.



AFFAIRES SCOLAIRES

51 – 25 avril 2013

**CLASSES DE DÉCOUVERTE ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES –
PARTICIPATION COMMUNALE 2013**

Rapporteur : Madame DAMIANI

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention pour les classes de découverte auxquelles ont participé les élèves des écoles de la commune.

Le montant de la subvention s'élève à 40 € par enfant du primaire et 15 € par enfant de la maternelle.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DÉCIDE de verser les sommes ci-dessous aux écoles, représentant la participation communale aux classes de découverte.

ECOLES	EFFECTIF	MONTANT
OCCE Pierre CHABRIÉ	195	7 800,00 €
OCCE LE SARLAC primaire	155	6 200,00 €
OCCE MONTEBELLO primaire	52	2 080,00 €
OCCE Louis GARDES primaire	75	3 000,00 €
OCCE MATHALY primaire	91	3 640,00 €
OCCE LA MEGERE primaire	70	2 800,00 €
OCCE Camille DELTHIL	105	1 575,00 €
OCCE LE SARLAC maternelle	121	1 815,00 €
OCCE MONTEBELLO maternelle	75	1 125,00 €
OCCE Louis GARDES maternelle	64	960,00 €
OCCE MATHALY maternelle	68	1 020,00 €
OCCE LA MEGERE Maternelle	55	825,00 €
OGEC JEANNE D'ARC	102	4 080,00
TOTAL	1126	36 920.00 €



Pour copie conforme
Moissac le 26 avril 2013
Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :